

LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

Présents : M. AUGER, M. DÉMOULINS, Mme MALÉTRAS, M. LARCHEVEQUE, Mme BASIRE, M. CAPRON, M. LEFEBVRE, M. GUÉVILLE, Mme SAISON, M. HOULLET, Mme LEBLED, Mme DUFOUR, M. LEMAITRE

Absents excusés avec pouvoir : Mme VAILLANT (pouvoir à Mme MALÉTRAS)
M. CORRUBLE (pouvoir à M. AUGER)

Absentes excusées sans pouvoir : Mme DIOLOGENT, Mme BEAUPERE, Mme ROQUIGNY, Mme MORIN

Mme DUFOUR est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2024 : approuvé à l'unanimité des membres présents.


Une question est ajoutée à l'ordre du jour.

Communications du Maire :

- les remerciements des associations ACPG/CATM et Vie et Espoir pour les subventions annuelles.
- l'attribution par le Département à la commune d'une subvention de 7 098 € pour l'installation de nouvelles caméras sur le parking des Hortensias.
- l'attribution par l'Etat au titre de la DETR d'une subvention de 2 038 € pour la mise en conformité de l'équipement informatique de la mairie dans le cadre de la cybersécurité.

Liste des délibérations du conseil municipal :

- Délibération n°1/9/2024 : renouvellement de la convention avec l'USEP. Coût annuel : 1 548 €.
- Délibération n°2/9/2024 : annulation de la délibération n°2/8/2024. 96 000 € issus du produit de la vente de la propriété du legs Collen seront placés sur un compte à terme auprès du Trésor Public pour une durée de 1 an et les dividendes seront reversés aux coopératives scolaires.
- Délibération n°3/9/2024 : avis favorable à la demande du magasin Lidl de Luneray pour déroger à la règle du repos dominical les 4 dimanches de 2025.
- Délibération n°4/9/2024 : accord pour le télétravail de certaines activités du personnel communal à compter du 1^{er} décembre 2024.
- Délibération n°5/9/2024 : validation du montant de l'attribution de compensation de fonctionnement 2024, versé par Terroir de Caux à la commune (328 957 €).
- Délibération n°6/9/2024 : avis favorable au Plan de Mobilité simplifié de Terroir de Caux en date du 26 septembre 2024.
- Délibération n°7/9/2024 : accord pour la cession d'un délaissé de voirie d'environ 77 m² dans la Résidence La Cavée à M. POIRET, au prix de 7,62 € le m².



-Délibération n°8/9/2024 : validation de l'offre d'Orange pour le passage des bâtiments communaux à la fibre. Coût mensuel : 905 €.

-Délibération n°9/9/2024 : effacement des réseaux et travaux d'éclairage public dans une partie de la rue des Siamoisiers en 2025. Coût pour la commune après aide du SDE76 et récup de TVA : 94 700 €.

-Délibération n°10/9/2024 : ajout d'un candélabre dans la résidence Les Pommiers en 2025. Coût pour la commune après aide du SDE76 et récup de TVA : 2 900 €.

-Délibération n°11/9/2024 : déplacement d'un candélabre dans le passage des Lys en 2025. Coût pour la commune après aide du SDE76 et récup de TVA : 1 400 €.

-Délibération n°12/9/2024 : ajout d'un candélabre et pose d'une lanterne sur façade au niveau du giratoire rue du Puits/rue de la République. Coût pour la commune après aide du SDE76 et récup de TVA : 3 290 €.

-Délibération n°13/9/2024 : accord pour la réalisation de travaux d'aménagement de voirie dans la rue du Moulin à Vent. Coût d'opération estimé à 410 681 € ramené à 174 468 € après participation et subvention du Département.

-Délibération n°14/9/2024 : emprunt d'une somme de 283 000 € sur 15 ans auprès du Crédit Agricole, afin de financer une partie des travaux d'aménagement du parking des Hortensias.

-Délibération n°15/9/2024 : renonciation du conseil municipal à exercer son droit de préemption commercial sur la cession du bail commercial projetée au 10 Rue du Général de Gaulle (magasin Wanted).

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h40.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente liste de délibérations est affichée sur le panneau extérieur de la mairie.

Luneray, le 18 octobre 2024

Le Maire,
Guy AUGER

